Procedure file

Informations de base

DCE - Déclaration écrite (historique)	2009/2041(DCE)	Procédure terminée
Déclaration sur la campagne "Dire NON à la violence à l'égard des femmes" Sujet 4.10.09 Condition et droits de la femme 4.10.25 Problèmes sociaux: délinquance, violence, criminalité		

Acteurs principaux

Parlement européen	

Evénements clés

22/04/2009	Décision du Parlement	T6-0259/2009	Résumé
22/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2009/2041(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Déclaration écrite		T6-0259/2009	22/04/2009	EP	Résumé

Déclaration sur la campagne "Dire NON à la violence à l'égard des femmes"

Le Parlement européen a fait une déclaration sur la campagne "Dire NON à la violence à l'égard des femmes".

Rappelant que, dans ses résolutions du 16 septembre 1997 sur la nécessité d'une campagne européenne de tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes, et du 2 février 2006 sur la situation actuelle de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et une action future éventuelle, le Parlement soulignait déjà la nécessité de lancer dans l'Union européenne une campagne de tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes, la Plénière demande aux États membres de soutenir la campagne de l'UNIFEM "Dire NON à la violence à l'égard des femmes" en en signant la pétition.

Le Parlement européen demande également à la Commission de proclamer, au cours des 5 prochaines années, une "Année européenne de tolérance zéro de la violence contre les femmes" comme il l'a déjà demandé à plusieurs reprises.